

	PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL		
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2023			
Date de la convocation : 24/11/2023	Nombre de conseillers :		
	En exercice	Présents	Votants
	23	17	22
Date d'affichage : 30/11/2023	Date d'envoi à la Sous-Préfecture : 30/11/2023		

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 29 novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Pinsaguel dûment convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil de la Mairie en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis COLL, Maire.	
Etaient présents :	Mmes et MM. AVRILAUD, BATBIE, BENARD, BERNARD, BOURNET, BOUVET, COLL, DUCOMTE, FONTAINE, FORGUE, GAIOLA, GOURSAUD, LEVEQUE, PEREZ, SABRY, TELLO, WANNER
Etants absents :	MM. et Mmes CESTAC, JULLIA, PAILLAS, PATRI, PIOTROWSKI, ROUVEIROL
Procurations :	M. CESTAC à M. PEREZ, Mme JULLIA à M. BENARD, Mme PAILLAS à M. COLL, Mme PIOTROWSKI à M. FORGUE, M. ROUVEIROL à M. BERNARD
Secrétaire :	M. PEREZ

Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. PEREZ est désigné secrétaire de la séance ; il procède à l'appel.
Il est constaté que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2023 est approuvé.

Ordre du jour :

- Décision Modificative du Budget Primitif 2023 n°2

Délibération N°45-2023**Objet : Décision Modificative du Budget Primitif 2023 n°2**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Budget Primitif 2023, voté le 23 mars 2023 ;

Vu la Décision Modificative n°1 du budget votée le 8 novembre 2023 ;

Compte tenu de la notification d'un appel à cotisation du SIAS Escaliu en forte hausse qui n'avait pas été prévu au sein du Budget Primitif initialement voté, Monsieur le Maire explique que la présentation des équilibres budgétaires doit être modifiée.

Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes à l'assemblée. Le S.I.A.S. Escaliu, Syndicat Intercommunal d'Action Sociale, a notifié la Commune d'un appel à cotisation passant de 8 314 € en 2022 à 19 348 € en 2023 ; 8 500 € avaient été provisionnés pour le budget 2023.

L'appel à cotisation est exécutoire : la Commune étant adhérente du S.I.A.S., selon le Trésor Public, elle n'a pas à délibérer pour valider l'appel à cotisations

Les cotisations versées par la Commune s'établissent comme suit :

	BUDGET RELATIF AUX SERVICES ADMINISTRATIF, PORTAGE DE REPAS, PETIT JARDINAGE ET AIDE À LA MOBILITÉ	BUDGET RELATIF À L'AIDE À DOMICILE	TOTAL
2023	4 684.74€	14 663.54€	19 348.28€
2022	3 452.40€	4 862.13€	8 314.53€
2021	5 373.27€	2 843.00€	8 216.27€
2020	5 307.12€	2 021.76€	7 328.88€
2019	4 825.62€	1 834.30€	6 659.92€
2018	4 348.75	1 666.75€	6 045.50€

Le nombre de bénéficiaires pris en compte pour le calcul de la cotisation n'est peut-être pas exact : Dans son rapport d'activité 2022, 24 Pinsaguélois sont indiqués comme bénéficiaires. 35 sont Pins-Justarétois. Une demande de confirmation du nombre de bénéficiaires Pinsaguélois a été demandée ; en cas d'erreur avérée : une régularisation sera faite.

Cependant, et dans tous les cas, dans son rapport d'activité 2022, le SIAS indique être dans une situation financière fragile. Ce résultat est notamment expliqué par des difficultés de recrutement sans précédent, qui ont obligé à baisser l'activité, et donc par conséquent à faire baisser les recettes.

Or, si l'activité diminue, comment la cotisation peut-elle augmenter ? Des problèmes de gestion internes ? Des choix (RH...) du syndicat qui se répercutent sur les communes ?

Monsieur le Maire indique qu'il va demander des explications au syndicat. Cela peut même nous amener jusqu'à nous interroger quant à notre maintien au sein du syndicat.

F. BENARD : L'agglo peut-être reprendre la compétence ?

Monsieur le Maire répond que non car il s'agit d'une compétence communale, notamment via les CCAS, et que les communes du secteur ont transféré au SIAS (sauf Portet ou Muret par exemple) ; mais il ne s'agit pas d'une compétence du Muretain Agglo.

G. BERNARD : Justement, nous n'aurions pas la possibilité de nous rapprocher de Portet ou de Muret ?

Monsieur le Maire répond que cela peut faire partie des solutions à étudier.

F. BENARD : Qui est amené à combler le déficit observé sur le dernier compte administratif ?

Monsieur le Maire : Les communes via ces hausses de cotisations demandées. D'où la nécessité de bien comprendre d'où viennent les problèmes et de s'interroger sur la gestion du syndicat.

A. TELLO : Il semble y avoir des problèmes RH, mais pourquoi les coûts augmentent ? Cela n'est pas logique.

Monsieur le Maire : Il convient d'étudier et affiner le sujet en effet.

L. PEREZ : Ne peut-on pas faire une motion à adresser au syndicat ?

Monsieur le Maire : Cela n'est peut-être pas utile, mais je dirai en tout cas dans mon courrier au SIAS que le Conseil Municipal s'est unanimement ému et interrogé quant à cette situation.

Monsieur le Maire propose de procéder à des réajustements de crédits de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	- 5 000	<i>inchangé</i>	
022 – Dépenses imprévues	- 7 000		
65 – Autres charges de gestion courante	+ 12 000		
Total	0	Total	

En section d'investissement :

inchangé

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les modifications apportées au Budget Primitif 2023 ainsi que la nouvelle répartition des crédits par chapitre budgétaire en résultant.

Délibération adoptée à l'unanimité

Points d'information :

- Monsieur le Maire souhaite faire un point sur la modification du Plan Local d'Urbanisme :
 - Rappel de la procédure :
 - On ne change pas les fondamentaux mais seulement des éléments de règlement.
 - Il s'agit de mieux encadrer les densités face à la pression de promoteurs immobiliers.
 - Plusieurs réunions de préparation ont eu lieu, les documents sont quasi finalisés ; cela va donc ouvrir le temps de la concertation d'abord auprès des élus puis auprès des services consultés et de la population.
 - Une commission va se réunir prochainement.
 - Ensuite le document sera arrêté par le Maire, ce qui enclenchera le lancement de l'enquête publique.
 - Le document modifié ne sera voté qu'après l'enquête publique.
 - Nous referons un point précis lors du Conseil du 20 décembre.

G. BERNARD demande à pouvoir prendre connaissance des documents en amont de la réunion de la Commission.

B. FORGUE : Nous ne les avons pas encore mais je les enverrai aux élus avec la convocation à la Commission dont la date est normalement prévue le 14.12

- Point d'information sur le schéma cyclable réalisé :
 - Présentation par I. AVRILLAUD
 - Monsieur le Maire souligne l'intérêt et l'avancée de ce travail important
 - Présentation de l'état du dossier « Réseau Express Vélo » du Conseil Départemental et échanges autour des différentes hypothèses de tracés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h12.